

PIERRE JAKUBOWICZ



VILLE DE STRASBOURG

Conseiller municipal

GROUPE POLITIQUE

Centristes & progressistes

La Maire de Strasbourg tente un énième coup de comm aux frais du contribuable Strasbourgeois

Description

Condamnée pour atteinte grave à la dignité humaine, la Maire de Strasbourg tente un énième coup de comm aux frais du contribuable Strasbourgeois.

Le jeudi 15 février, la Maire de Strasbourg annonçait attaquer l'Etat en déposant un recours indemnitaire contentieux au tribunal administratif.

Cette procédure contentieuse contre l'Etat est un non-sens et une aberration absolue puisque le droit local Alsacien-Mosellan donne compétence aux municipalités en matière d'hébergement d'urgence obligeant la commune à mettre à l'abri « toute personne dénuée de ressources » (article L511-2 du code de l'action sociale et des familles).

Strasbourg et les Strasbourgeois gagneraient à ce que la Maire prenne à bras le corps le sujet plutôt que d'engager, aux frais du contribuable Strasbourgeois, des procédures contentieuses lourdes et spécialement coûteuses. Je me refuse à ce que la Maire des Strasbourgeois engage les fonds de la collectivité dans l'unique but de promouvoir sa communication personnelle et politique et d'allumer un contre feu pour masquer ses propres manquements et fautes.

En effet, il convient de rappeler le jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 2 décembre 2022 indiquant que « la carence de la Maire de Strasbourg porte une atteinte grave à la dignité humaine ». Cette condamnation personnelle du tribunal devrait appeler Jeanne Barseghian à plus d'humilité sur ce sujet. D'autant plus qu'en ne faisant pas appel de cette décision, elle en a accepté la justesse et le caractère définitif.

Le sujet du sans-abrisme et de l'hébergement d'urgence est bien trop sérieux et prégnant à Strasbourg pour être traité à coup de communication politique dans l'intérêt de servir les velléités politiciennes de la Maire de Strasbourg.

Pierre Jakubowicz

Conseiller municipal

Categorie

1. Région

date créée

21 février 2024